

renseignements concernant les opérations des prêteurs autorisés figurent dans le rapport annuel du surintendant des Assurances sur les sociétés de petits prêts et les prêteurs d'argent.

Il s'est produit en 1972, par rapport à 1971, une diminution sensible du nombre et du montant des petits prêts consentis par l'ensemble des sociétés: 867,060 ont été accordés au public contre 917,652 en 1971, soit une diminution d'environ 6%, et le montant est passé de \$573.2 millions à \$539.4 millions, soit une baisse d'environ 6%. La valeur moyenne du petit prêt consenti était de \$622 en 1972 et de \$625 en 1971. A la fin de l'année, le nombre de petits prêts en cours était de 758,979 et la valeur totale de \$383.1 millions, soit en moyenne \$505 par prêt; les chiffres correspondants pour 1971 étaient de 875,366 prêts, \$439.6 millions et \$502 respectivement.

Le bénéfice brut des sociétés de petits prêts et des prêteurs d'argent, avant la déduction de l'impôt sur le revenu et avant de prendre en compte toute augmentation ou diminution des provisions pour créances douteuses, est monté de \$59.8 millions en 1971 (\$233,000 provenant des petits prêts et \$59.6 millions des autres opérations) à \$64.7 millions en 1972 (\$344,000 provenant des petits prêts et \$65.0 millions des autres opérations).

### 19.2.3 Change

Le dollar a été adopté officiellement comme unité monétaire des provinces unies du Canada le 1<sup>er</sup> janvier 1858, puis du nouveau Dominion en vertu de la Loi de 1870 sur la monnaie uniforme. Le souverain d'or est demeuré l'étalon du dollar canadien jusqu'en 1910, année où la monnaie a été fondée sur l'or fin, ce qui a rendu sa valeur en or équivalente au dollar américain. Cependant, les pièces d'or britanniques et américaines avaient également cours légal au Canada pendant cette période.

D'après la Loi de 1870, le dollar canadien équivalait aux 15/73 du souverain d'or britannique; en d'autres termes, le taux de change au pair entre le dollar et la livre sterling était à \$4.866, ce qui rendait l'unité canadienne équivalente au dollar des États-Unis au pair. Sauf quelques légères fluctuations, la valeur de la livre sterling au Canada est demeurée à ce niveau jusqu'en 1914.

Pour une description détaillée des fluctuations qui se sont produites jusqu'en 1950 entre le dollar canadien et le dollar américain, consulter l'*Annuaire du Canada 1972*, pages 1354-1356.

Le 30 septembre 1950, le ministre des Finances annonçait que le cours fixe officiel du dollar, établi à différents niveaux depuis 1939, serait aboli à partir du 2 octobre et que le cours serait désormais déterminé par le marché des changes. Cette politique s'est poursuivie dans le cadre du contrôle des changes jusqu'au 14 décembre 1951, année où le Règlement sur le contrôle des changes a été révoqué par le gouverneur en conseil, mettant ainsi fin à la période de réglementation qui durait depuis 1939. La Loi sur le contrôle des changes a été abrogée en 1952. Le 2 mai 1962, le ministre des Finances annonçait que le dollar était stabilisé à une valeur fixe au pair de 92½ cents en monnaie américaine. Cette mesure a été prise avec l'assentiment du Fonds monétaire international (FMI) et, conformément aux Articles d'accord de cet organisme, le gouvernement canadien s'est chargé de maintenir le cours du dollar dans une limite de 1% en plus ou en moins de la valeur au pair établie.

Le 31 mai 1970, le gouvernement du Canada annonçait sa décision de ne pas maintenir pour le moment le cours du dollar canadien dans la limite de 1% au pair prescrite par le FMI. Le tableau 19.24 indique les fluctuations du dollar américain, exprimées en monnaie canadienne, de janvier 1966 à décembre 1973. Des renseignements sur les réserves internationales officielles du Canada et sur les opérations non exécutées en dollars américains sont donnés au tableau 19.25.

### 19.2.4 Le marché des obligations

**Ventes d'obligations canadiennes.** En 1972, le gouvernement fédéral, les autres administrations publiques et les sociétés canadiennes ont emprunté sur le marché des obligations un montant total net de \$6,593 millions, soit à peu près l'équivalent de 1971; les gouvernements provinciaux figuraient pour 46% de ce total avec de nouvelles émissions d'une valeur nette de \$3,034 millions.

Ce dernier montant comprenait des achats de \$954 millions par le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada et d'environ \$206 millions par l'entremise du Régime de rentes du Québec. La valeur nette des nouvelles émissions d'obligations par le gouvernement du Canada et les administrations municipales s'est élevée à \$1,596 millions et \$406 millions